



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**



Cour suprême  
du Canada

Supreme Court  
of Canada

Ottawa, le 16 décembre 2009

Monsieur le Bâtonnier,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que se tiendra à Ottawa (Canada) du 21 au 23 juin 2010 le troisième congrès de l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) sur le thème « internationalisation du droit, internationalisation de la justice ».

Permettez-nous de vous remettre en annexe du présent message le programme prévisionnel de cette manifestation, ainsi que le bulletin d'inscription que nous vous remercions de bien vouloir retourner à notre secrétariat (téléphone/fax : 00331 46 34 67 40, e-mail : [guillaume.adreani@justice.fr](mailto:guillaume.adreani@justice.fr)) avant le **15 février 2010**, délai de rigueur.

En espérant vous accueillir à Ottawa, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de notre haute considération.

La très honorable  
Beverley McLachlin

Juge en chef du Canada

Ghaleb Ghanem

Premier président de la  
Cour de cassation du Liban

Président de l'AHJUCAF

Jean-Louis Gillet

Président de la deuxième  
chambre civile de la Cour  
de cassation de France

Secrétaire général de  
l'AHJUCAF

**Monsieur le Bâtonnier Mario STASI**  
**Secrétaire général de la Conférence internationale**  
**des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)**  
**2, avenue Hoche**  
**75008 PARIS**



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

*Troisième congrès de l'Association des hautes juridictions de cassation  
des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)  
21 au 23 juin 2010 – Ottawa (Canada)  
« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »*

## **DIMANCHE 20 JUIN 2010**

**20h00 : Cocktail dînatoire et visite à la Cour suprême du Canada**

Mot de bienvenue de la très honorable Beverley McLachlin, Juge en chef du Canada

## **LUNDI 21 JUIN 2010**

**9h00 : Ouverture et allocutions**

**10h00 : Pause**

**10h15 Rapport introductif**

Monsieur Daniel JUTRAS, doyen de l'Université McGill (Canada)

**11h00 - Atelier I : Rapports juridictionnels entre les juridictions nationales et internationales**

1. Autorité juridictionnelle des cours internationales à l'égard des cours nationales
2. Les méthodes de saisine des tribunaux internationaux
3. L'effet et l'exécution des décisions internationales

**12h30 : Suspension des travaux**

**14h00 - Atelier II : Les rapports entre les cours nationales**

1. La réception des décisions étrangères
2. Les obstacles à la réception, les conflits de valeurs
3. Les approches des systèmes de droit international privé, les conventions internationales
4. Projections du juge national à l'extérieur de sa juridiction, saisine et effet de jugements dans des situations transnationales. Le refus d'agir du juge, les dessaisissements volontaires (la règle de forum non conveniens dans certaines juridictions).

**15h30 : Suspension des travaux**

**15h45 - Atelier III : La réception du droit international par les droits nationaux**

1. Méthodes d'intégration en droit national
2. La force obligatoire du droit international en droit national
3. L'usage du droit international et des droits nationaux étrangers comme droit comparé
4. La montée d'un jus commune : droit humanitaire, droit pénal international, droit commercial.

**19h00 : Réception à l'Ambassade de France (à confirmer)**



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

*Troisième congrès de l'Association des hautes juridictions de cassation  
des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)  
21 au 23 juin 2010 – Ottawa (Canada)  
« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »*

## **MARDI 22 JUIN 2010**

### **9h00 - Atelier IV : La coopération et les cours nationales**

1. Les associations internationales de cours de justice
2. La circulation de l'information entre les cours de justice nationale : expérience et difficultés
3. Les programmes de coopération et d'assistance
4. L'assistance juridictionnelle entre les tribunaux nationaux.

### **10h30 : Suspension des travaux**

### **11h00 : Rapport de synthèse et discussions**

### **12h30 : Suspension des travaux**

### **14h00 : Réunions statutaires (réservées aux membres de l'AHJUCAF)**

14h00 : Quatorzième réunion du Bureau

14h30 : Assemblée générale

Contrôle des présences

Discours et rapport moral du Président

Rapport financier du trésorier et du commissaire aux comptes

Adhésion de nouveaux membres

Election du bureau

Organisation de la prochaine assemblée générale et du prochain congrès : lieu et thème

16h00 : Réunion du nouveau Bureau

**19h00 : Dîner de clôture au Musée des Beaux-Arts du Canada**

## **MERCREDI 23 JUIN 2010**

Visites dans la région d'Ottawa

Retour à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

**TROISIEME CONGRES DE L'AHJUCAF**  
**21 AU 23 JUN 2010 – OTTAWA**  
**« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**DATE LIMITE DE REPONSE : LUNDI 15 FEVRIER 2010**

**1. INFORMATIONS PERSONNELLES**

INSTITUTION : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

QUALITE : \_\_\_\_\_

Chef de délégation  Membre de la délégation  Observateur  Accompagnateur

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

TELECOPIE : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**2. FORMALITES DE SEJOUR**

Type de passeport :  Diplomatique  Service  Ordinaire

Numéro de passeport : \_\_\_\_\_

Date de délivrance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Je joins au bulletin d'inscription la copie de mon passeport.

Si un visa est nécessaire pour entrer et séjourner au Canada et au besoin en France, il vous sera remis dès l'inscription définitive pour être joint à votre demande :

- le billet électronique,
- une note sur les mentions à porter à votre demande de visa, ainsi qu'un guide sur les pièces à fournir.

L'AHJUCAF ne serait être responsable de l'absence de démarches ou d'un refus de délivrance de la part des autorités consulaires.



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

**TROISIEME CONGRES DE L'AHJUCAF  
21 AU 23 JUIIN 2010 – OTTAWA  
« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »**

### **3. TRANSPORT AERIEN**

L'AHJUCAF a délégué l'organisation des transports aériens auprès la société Carlson Wagonlit Voyages, téléphone : +33 (0)1 45 28 99 97, télécopie : fax +33 (0)1 45 28 31 21, adresse : 5 rue du Général Gallieni, 93110 Rosny sous Bois (France), e-mail : [ag.ltrosnysousbois@carlsonwagonlit.fr](mailto:ag.ltrosnysousbois@carlsonwagonlit.fr). L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Si vous souhaitez réserver vous-même votre transport aérien ou si vous souhaitez voyager en classes affaires, cochez ici . Je m'engage dès lors à transmettre la copie de mon billet électronique avant le 15 février 2010, délai de rigueur.

Je demande la réservation du billet d'avion au prix de 750€ (au lieu de 1400€) A/R en classe économique par Air France, assurance responsabilité civile, perte de bagages et assistance compris. J'ai noté que ce coût est à la charge de mon institution.

Pour des raisons de logistique, tous les participants prendront les vols suivants :

Vol Paris CDG 2F-Montréal AF 344 du dimanche 20 juin 2010, départ 13h35 - arrivée 14h55,  
Vol Montréal-Paris CDG 2F AF 347 du mercredi 23 juin 2010, départ 19h50 - arrivée 8h35.

#### **Préférences de transport aérien**

Carte de fidélité aérienne: \_\_\_\_\_

Numéro de carte de fidélité : \_\_\_\_\_

Préférence de repas ou de voyage : \_\_\_\_\_

### **4. FRAIS DE SEJOUR A OTTAWA**

Vous serez hébergés à l'Hôtel Marriott\*\*\*\* à Ottawa, sur la base d'une chambre single.

Adresse : 100 Kent Street, Ottawa, Ontario K1P 5R7 Canada

Téléphone : 001 613 238 1122

Télécopie : 001 613 783 4228

Site Internet : <http://www.marriott.com/hotels/travel/yowmc-ottawa-marriott-hotel/>

Le prix d'une nuitée est de 159\$ (150€), petit-déjeuner inclus.

Je demande la réservation de trois nuitées à l'hôtel Marriott\*\*\*\* à Ottawa.

Tous les autres frais à Ottawa (dont la restauration) sont pris en charge par le comité d'organisation. Ne sont pas pris en charge les dépenses personnelles, les extras (consommations supplémentaires à l'hôtel par exemple).



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

**TROISIEME CONGRES DE L'AHJUCAF  
21 AU 23 JUIN 2010 – OTTAWA  
« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »**

**5. REGLEMENT DES FRAIS**

Si une demande de réservation du transport aérien pour se rendre à Paris a été faite par le biais de notre agence de voyage, le paiement interviendra après acceptation de votre part du plan de vol proposé.

Le paiement de tous les frais s'effectue avant le **28 février 2010** par virement international sur le compte bancaire de l'AHJUCAF :

BIC/SWIFT : BNPAFRPPPOP (BNP Paribas)

Numéro de compte : FR76 3000 4019 6000 0101 0054 255

Nous vous remercions d'indiquer dans l'objet du virement votre nom de famille, puis votre pays. Les frais de transfert doivent être à votre charge.

L'inscription est considérée comme définitive après paiement de tous les frais. Une facture pro forma (hébergement et transport aérien) vous sera délivrée pour vos services comptables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /20\_\_

Signature et cachet de l'institution



Supreme Court  
of Canada

Cour suprême  
du Canada

**TROISIEME CONGRES DE L'AHJUCAF  
21 AU 23 JUIN 2010 – OTTAWA  
« Internationalisation de la justice – Internationalisation du droit »**

**NOTICE**

**1. Informations personnelles**

Tous les champs sont obligatoires. Votre numéro de télécopie et de courrier électroniques sont nécessaires afin de vous transmettre tous documents, y compris votre billet électronique et les formulaires relatifs à votre demande de visa s'il y a lieu.

**2. Prise en charge des frais de transport aérien et d'hébergement**

En cas de difficulté de paiement des frais de transport aérien et d'hébergement, une demande de prise en charge, totale ou partielle, devra être transmise au Secrétaire général de l'AHJUCAF par courrier électronique ([jean-louis.gillet@justice.fr](mailto:jean-louis.gillet@justice.fr) et [guillaume.adreani@justice.fr](mailto:guillaume.adreani@justice.fr)) ou par télécopie 0033 1 46 34 67 40) impérativement **avant le 31 janvier 2009**. Les demandes seront traitées en fonction des ressources budgétaires de l'association et des difficultés réelles rencontrées par le demandeur.

Ne sont pas recevables les demandes provenant :

- des cours d'Etats membres de l'Union européenne (sauf circonstances exceptionnelles),
- des institutions non judiciaires,
- des observateurs,
- des accompagnateurs.

Sont néanmoins recevables les demandes provenant :

- des cours dont les Etats sont suspendus de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- des cours qui ne sont pas membres de l'AHJUCAF et qui adhéreront lors du congrès.

**3. Transport aérien**

Les changements de noms ne sont pas acceptés à compter de l'émission du billet d'avion. En cas d'annulation, les frais de transport aérien seront à la charge du participant.

**4. Autres informations utiles**

Les éventuels transferts entre les aéroports d'Orly et Charles-de-Gaulle à Paris, seront assurés par le comité d'organisation. En cas de nuitées à Paris, il sera proposé un hébergement proche de l'aéroport d'Orly à la charge du congressiste.

Le transfert entre Montréal et Ottawa sera assuré par voie terrestre. Nous vous remercions nous de nous prévenir s'il est effectué par votre ambassade au Canada ou par tout autre moyen.

**5. Contacts**

Toute demande de renseignements complémentaire peut être faite auprès du secrétariat de l'AHJUCAF, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 :

Téléphone/Télécopie : 0033 1 46 34 67 40

Courrier électronique : [guillaume.adreani@justice.fr](mailto:guillaume.adreani@justice.fr)